

Séance du JEUDI 28 JUIN 2012

Présents : M. ECHIVARD – Mme BARDA - M. BLUM – M. KELLER – M. LEYDINGER - Mme PERNET – M. POLLRATZKY – Mme QUODBACH – Mme TOUSCH – M. VIGOUROUX

Absents : M. KOPP – M. DREIDEMY – M. HABERMACHER

Procurations : LINDEN à ECHIVARD – CAVATZ à LEYDINGER

<u>023-2012</u> : CPA – Location terrain

Concernant la location d'une partie du terrain cadastré section 28 n° 97 et 98,

Point 1

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'un dépôt de fonds auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations par l'intermédiaire de la Trésorerie de PUTTELANGE AUX LACS du montant des loyers a été effectué,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déconsigner les montants versés au titre de la location de 2002 à 2010 inclus, soit 2.543,90 euros.

Point 2

Le Conseil Municipal,

Considérant l'attestation, datée du 23 avril 2012, émanant de Me Sylvie SCHEID-KIND, notaire à FREYMING MERLEBACH, établissant la dévolution successorale de Madame Justine Yvette VIGNERON, désignant 3 (trois) héritiers, à savoir :

- Sa fille, Madame Edith Brunhilde KLEIN, ép. JUNG, née à MERLEBACH (Moselle) le 18 janvier 1952,
- Sa fille, Madame Christine Rosalinde KLEIN, ép. MISCHKOWITZ, née à MERLEBACH (Moselle) le 19 février 1954,
- Sa fille, Madame Rose-Marie Henriette KLEIN, ép. ALESSI, née à MERLEBACH (Moselle) le 30 août 1958.

Séance du JEUDI 28 JUIN 2012

Considérant que le bail a été renouvelé par tacite reconduction pour 6 ans (de 2011 à 2016 inclus),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser annuellement les sommes dues au titre de la location pour les années de 2011 à 2016, au prorata de la somme à chacun des héritiers nommés selon relevés d'identité joints

024-2012 : Syndicat forestier – retrait de la commune

Compte-tenu de l'absence de perspective du fonctionnement du syndicat forestier mixte des triages de Puttelange et du Val de Guéblange, la commune de REMERING LES PUTTELANGE, à l'unanimité, demande son retrait dudit syndicat.

025-2012 : Subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Amicale des secrétaires de mairie	60 €
- France Alzheimer	60 €
- La Prévention Routière	60 €
- F.S.E. du collège J.B. EBLE	1.080 €

026-2012 : Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) - Avenant

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) met en place un Contrat de Territoire pour les communes de la Communauté des Communes de l'Albe et des Lacs ayant un CEJ, mais où chaque commune aura ses actions spécifiques. Le contrat CEJ de REMERING LES PUTTELANGE étant le plus ancien de notre territoire, un avenant est proposé afin d'y rattacher les autres communes.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ce Contrat de Territoire a été adopté par le conseil d'administration de la CAF,

Considérant qu'aucun impact financier ne sera à la charge des communes,

Séance du JEUDI 28 JUIN 2012

A l'unanimité :

- ACCEPTE la mise en place du Contrat de Territoire
- AUTORISE le Maire à signer les avenants, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

027-2012 : Fibre optique – Compétence de gestion du réseau

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'accès à des infrastructures haut débit, voire très haut débit, est un enjeu majeur pour le développement du territoire de REMERING LES PUTTELANGE et pour son attractivité, autant en matière économique que pour sa population,

A l'unanimité :

DECIDE de déclarer d'intérêt communal, la compétence suivante : « Création et exploitation d'un réseau de télécommunication pour une montée en débit »

AUTORISE le Maire à initier les démarches nécessaires à l'élaboration d'une politique d'aménagement numérique sur le territoire de REMERING LES PUTTELANGE et à lancer les études en conséquence

SOLLICITE les subventions correspondantes

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes au budget 2013

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

028-2012 : Révision des taux de contributions directes

Dans sa séance du 12 avril 2012, le Conseil Municipal a délibéré afin de fixer les taux des taxes directes locales.

Les services de la Direction Régionale des Finances Publiques nous ont informés que les taux de la Taxe sur le foncier non bâti ainsi que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont incorrects, car supérieurs au taux maximum autorisé par les règles de liens.

Séance du JEUDI 28 JUIN 2012

Le maximum autorisé :

- 35,87% pour la Taxe Foncière sur le non bâti
- 19,17% pour la CFE

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux suivant le maximum autorisé.

029-2012 : Participation pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique (en vigueur au 1 juillet 2012).

1°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

➤ Le montant de la P.A.C. est fixé à :

Participation par logement : 2.000,00 €

2°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau

Le conseil municipal décide de ne pas instaurer de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau.

Séance du JEUDI 28 JUIN 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces décisions.

030-2012 : Dissolution du Centre de Secours de REMERING LES PUTTELANGE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de REMERING LES PUTTELANGE, Monsieur Serge BLANC.

Malgré la volonté de la commune et des membres du Corps des Sapeurs-Pompiers de maintenir son Centre de Secours, mais considérant les difficultés d'engager des sapeurs-pompiers volontaires sur le territoire de la commune, et compte-tenu de l'effectif réduit du centre, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions, demande la dissolution du Corps des Sapeurs-Pompiers de REMERING LES PUTTELANGE et propose l'affectation des bénévoles au Corps des Sapeurs-Pompiers de PUTTELANGE AUX LACS.

031-2012 : Vente du véhicule du Centre de Secours

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à la vente du véhicule du centre de secours immatriculé 4803 ZK 57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente du véhicule du centre de secours immatriculé 4803 ZK 57 au prix de 7.000 € au SDIS de METZ
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.

032-2012 : Indemnité de sinistre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'indemnité de sinistre de GROUPAMA d'un montant de 1.534,03 euros, correspondant aux dégâts au FSE suite à la tempête du 16 décembre 2011

Séance du JEUDI 28 JUIN 2012

033-2012 : Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Décision concernant la renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur l'immeuble :

Section 17 n° 277

Séance du 28 juin 2012

Délibérations

023-2012	CPA – Location terrain
024-2012	Syndicat Forestier – retrait de la commune
025-2012	Subventions
026-2012	Contrat Enfance et Jeunesse - Avenant
027-2012	Fibre optique – Compétence de gestion du réseau
028-2012	Révision des taux de contributions directes
029-2012	Participation pour l'assainissement collectif
030-2012	Dissolution du Centre de Secours de REMERING LES PUTTELANGE
031-2012	Vente du véhicule du Centre de Secours
032-2012	Indemnité de sinistre
033-2012	Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal

Séance du JEUDI 28 JUIN 2012

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Jean-Jacques LINDEN	Procuration à ECHIVARD
Caroline BARDA	
Christophe BLUM	
Jean-Paul CAVATZ	Procuration à LEYDINGER
Philippe DREIDEMY	Absent
Vincent HABERMACHER	Absent
Sébastien KOPP	Absent
Emilie PERNET	
Thierry POLLRATZKY	
Chantal TOUSCH	
Jean René VIGOUROUX	